HRW accuse Kigali de tenter de faire taire toute voix critique

Human Rights Watch,Â 16 mars 2022 Rwanda : Vague de poursuites visant la libertÃ© dâ€™expression Les autoritÃ©s devraient libÃ©rer les journalistes, commentateurs et membres des partis dâ€™opposition injustement emprisonnÃ©s (Nairobi) Les autoritÃ©s judiciaires auÂ RwandaÂ poursuivent des membres de lâ€™opposition, journalistes et commentateurs pour leurs discours et opinions, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch aujourdâ€™hui. En 2020 et 2021, Human Rights Watch a suivi plusieurs procÃ¨s lors desquels les autoritÃ©s judiciaires ont engagÃ© des poursuites pour des motifs politiques et entretenu un climat dâ€™intolÃ©rance Ã lâ€™Ã©gard de la dissidence.
Ã€ moins de deux ans de la campagne pour lâ€™Ã©lection prÃ©sidentielle de 2024, le gouvernement rwandais devrait veiller à que cessent les violations commises Ã lâ€™encontre des activistes de la sociÃ©tÃ© civile, des journalistes et des personnalitÃ© de lâ€™opposition. Le gouvernement devrait aussi protÃ©ger leur droit Ã la libertÃ© dâ€™expression â€“ une condition indispe pour crÃ©er un environnement propice Ã des Ã©lections libres et Ã©quitables.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Â«Â Les autoritÃ©s judiciaires rwandaises, qui nâ€™ont pas lâ€™indÃ©pendance nÃ©cessaire pour dÃ©fendre et protÃ©ger la dâ€™expression conformÃ©ment au droit international, ont injustement condamnÃ© et emprisonnÃ© des personnes en raison d leurs discours et opinions pourtant protÃ©gÃ©s par les normes internationalesÂ Â», a dÃ©clarÃ©Â Lewis Mudge, directeur pour lâ€™Afrique centrale Ã Human Rights Watch. Â«Â Toutes les personnes injustement emprisonnÃ©es devraient Ãªtre libÃ©rÃ© immÃ©diatement et sans condition, et le cadre juridique abusif qui a permis leur poursuite devrait Ãªtre revu et alignÃ© aux normes internationales relatives Ã la libertÃ© dâ€™expression.Â Â» Depuis la publication en mars 2021 de sonÂ rapportÂ sur arrestations et les menaces Ã lâ€™encontre de plusieurs Rwandais pour des publications sur YouTube, Human Rights Watch a observÃ© plusieursÂ procÃ¨s et Ã©tudiÃ© les documents et les verdicts des tribunaux dans le but dâ€™examiner les preuves arguments prÃ©sentÃ©s par les procureursÂ ainsi que les fondements des dÃ©cisions rendues par les juges. Les chercheurs ont aussi examinÃ© les publications de plusieurs chaÃ®nes YouTube administrÃ©es par des journalistes et des commentateurs actuellement jugÃ©s, et ont interviewÃ© 11 personnes qui publient des contenus sur YouTube, ainsi que plusieurs membres de lâ€™opposition. Lâ€™examen des affaires documentÃ©es nâ€™est pas exhaustif, Human Rights Watch Ã©galement reÃ§u des informations sur dâ€™autres cas similaires. Le 3 mars 2022, Human Rights Watch a adressÃ©Â une le au ministre rwandais la Justice Emmanuel Ugirashebuja pour partager des informations sur les cas documentÃ©s, et pour demander des prÃ©cisions sur les mesures prises par les autoritÃ©s rwandaises pour remÃ©dier aux violations du droit Ã la libertÃ© dâ€™expression. Le gouvernement nâ€™a pas rÃ©pondu. Le Rwanda compte trÃ¨s peu de partis dâ€™opposition, et organisations de dÃ©fense des droits humains et les mÃ©dias indÃ©pendants restent peu influents. Victoire Ingabire, qui Ã©tait prÃ©sidente du parti dâ€™opposition non enregistrÃ© FDU-Inkingi avant de fonder Dalfa-Umurinzi en novembre 2019, a Ã©tÃ©Â libÃ©rÃ©e de prison en 2018. Des membres de son parti ont Ã©tÃ©Â harcelÃ©s, menacÃ©s et arrÃªtÃ©s Ã plusieurs sont morts ou ont disparuÂ dans des circonstances suspectes. Depuis octobre 2021, au moins huit membres du parti de Victoire Ingabire ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s et inculpÃ©s pour des infractions portant notamment sur la propagation de rumeurs et la formation dâ€™une association criminelle, en lien avec un livre dont ils ont fait lâ€™acquisition et une session de formation en ligne Ã laquelle ils ont participÃ© pour se familiariser avec les stratÃ©gies de contestation pacifique. Des journalistes qui se servent de YouTube comme plateforme pour diffuser leurs reportages ont Ã©galement fait lâ€™objet de poursuites pour ne pas sâ€™Ãªtre enregistrÃ©s auprÃ¨s de la Commission rwandaise des mÃ©diasÂ (Rwanda Media Commission, RMC), ou pour avoir diffusÃ© des informations qui contredisent la version du gouvernement sur certains Ã©vÃ©nements, tels queÂ la mort suspecte en dÃ©tention du chanteur de gospel et activiste Kizito Mihigo, ou les disparitions de dÃ©tracteurs du gouvernement. Les cas de DieudonnÃ© Niyonsenga â€“ alias Cyuma Hassan â€“ et de ThÃ©oneste Nsengimana, que Human Rights Watch a documentÃ©s, pourraient Ã©roder davantage les protections juridiques des journalistes et rÃ©duire lâ€™espace mÃ©diatique et la libertÃ© dâ€™expression en ligne. Niyonsenga, un YouTubeur trÃ¨s en vue, a Ã©tÃ©Â reconnu coupable en appelÂ de faux, dâ€™usurpation dâ€™identitÃ©, dâ€™entrave aux travaux publics et dâ€™Â«Â outrage envers les autoritÃ©s agents du service publicÂ Â». Cette derniÃ¨re infraction, ajoutÃ©e lors du premier appel, nâ€™est toutefoisÂ plus une infraction pÃ©nale au Rwanda. L'accusationÂ a annoncÃ©Â qu'elle dÃ©posait un Â«Â second appelÂ Â» pour rectifier cette erreur. Le ve est attendu le 18 mars. Le 9 mars, Human Rights Watch a reÃ§u des informations et a confirmÃ© qu'Ishema TVÂ n'Ã©tait plus disponible sur YouTube. Au moment de la rÃ©daction de ces lignes, il n'est pas clair si la chaÃ®ne a Ã©tÃ© retirÃ©e volontairement. Depuis 1994, parler des crimes commis par le Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir aprÃ¨s le gÃ©nocide, ou parfois mÃªme simplement commÃ©morer les Hutus tuÃ©s pendant le gÃ©nocide, est perÃ§u comme uneÂ lign rouge Ã ne pas franchirÂ au Rwanda. Une telle dÃ©marche est prÃ©sentÃ©e par le gouvernement comme une menace pour lâ€™unitÃ© rwandaise ou la sÃ©curitÃ© du pays dans son ensemble

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Â«Â Quand vous Ãªtes pro-gouvernement, vous ne risquez rien. Quand vous parlez des choses qui fÃ¢chent, vous Ãªtes persÃ©cutÃ©, vous devenez un nÃ©gationniste du gÃ©nocideÂ Â», a dÃ©clarÃ© un YouTubeur Ã Human Rights Watch. Selo autre YouTubeur, Â«Â ils prennent un mot que vous dites et inventent un crime de toute piÃ¨ce... Le problÃ¨me ici, câ€™est de dire la vÃ©ritÃ©. Si vous dites la vÃ©ritÃ©, ils sâ€™en prennent Ã vousÂ Â». Le gouvernement rwandais peut avoir des raison lÃ©gitimes de chercher Ã restreindre les discours dangereux et violents qui ont entraÃ®nÃ© la mort de plus dâ€™un demi-millio de personnes en 1994, mais les lois et pratiques actuelles, qui crÃ©ent de la peur et Ã©touffent efficacement toute opinion, tout dÃ©bat et toute critique du gouvernement, vont bien au-delÃ de cet objectif. Alors que le Rwanda sâ€™apprÃªte Ã commÃ©morer le 30e anniversaire du gÃ©nocide et vise Ã intensifier ses efforts pour combattre lâ€™idÃ©ologie du gÃ©nocide nÃ©cessaire de sâ€™assurer que les Rwandais puissent exprimer pacifiquement leurs revendications lÃ©gitimes concernant le gÃ©nocide et la pÃ©riode post-gÃ©nocide, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch. Lâ€™article 38 de la Constitution rwandaise de protÃ¨ge la libertÃ© dâ€™expression, mais circonscrit cette protection en autorisant des restrictions mal dÃ©finies fondÃ©es su Â«Â lâ€™ordre public et les bonnes mÅ“urs, la protection des jeunes et des enfants ainsi que le droit dont jouit tout citoyen Ã lâ€™honneur, Ã la dignitÃ© et la prÃ©servation de lâ€™intimitÃ© de sa vie personnelle et familialeÂ Â». Le gouvernement, ave du pouvoir judiciaire, a utilisÃ© cette clause de rÃ©cupÃ©ration pour imposer des restrictions Ã la libertÃ© dâ€™expression incompatibles avec les obligations rÃ©gionales et internationales du Rwanda. Alors que le Rwanda se prÃ©pare Ã accueillir en juin prochain la rÃ©union des chefs de gouvernement du Commonwealth, la communautÃ© internationale devrait prendre position et faire pression sur les autoritÃ©s pour quâ€™elles cessent de harceler, libÃ¨rent immÃ©diatement et abandonnent toutes les charges contre les membres de lâ€™opposition et journalistes et commentateurs de YouTube qui font lâ€™objet de poursuites abusives portant atteinte Ã la libertÃ© dâ€™expression. Les autoritÃ©s devraient Ã©galement ouvrir des enquÃªtes crÃ©dibles, indÃ©pendantes et transparentes sur les dÃ©cÃ¨s et disparitions suspects de dÃ©tracteurs, membres de lâ€™opposition, acteurs de la sociÃ©tÃ© civile et journalistes, et engager des poursuites contre les personnes qui en sont responsables. Â«Â Les preuves fournies par les procureurs et les Ã©lÃ©ments sur lesquels les juges ont choisi de sâ€™appuye pour justifier leurs conclusions, dÃ©montrent clairement que ces affaires violent le droit africain et international des droits humainsÂ Â», a dÃ©clarÃ© Lewis Mudge. Â«Â Le fait de poursuivre ceux qui critiquent le gouvernement en les accusant de vouloir inciter Ã lâ€™insurrection ou de chercher Ã ternir lâ€™image du pays montre Ã quel point la contestation est peu tolÃ© RwandaÂ Â». Affaires concernant des opposants politiques En octobre 2021, au moins huit membres du parti dâ€™opposition de Victoire Ingabire, Dalfa-Umurinzi, ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s dans le cadre de la plus vaste opÃ©ration de rÃ©pression contre ce parti ces derniÃ¨res annÃ©es. Sept membres de ce parti, Sylvain Sibomana, Alexis Rucubanganya, Hamad Hagenimana, Jean-Claude Ndayishimiye, Alphonse Mutabazi, Marcel Nahimana et Emmanuel Masengesho ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s dans les jours qui ont prÃ©cÃ©dÃ© et suivi lâ€™Â«Â Ingabire DayÂ Â», prÃ©vue pour le 14 octobre. Ce jour-lÃ , Victoire Ingabire devai sur la rÃ©pression politique au Rwanda, les cas de morts suspectes, les assassinats, les disparitions et les poursuites abusives. ThÃ©oneste Nsengimana, un journaliste qui prÃ©voyait de couvrir lâ€™Ã©vÃ©nement, a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 13 octob jugÃ© avec les sept membres du groupe identifiÃ©s ci-dessus. Les chefs dâ€™accusation suivants ont Ã©tÃ© retenus contre Sibomana, Rucubanganya, Hagenimana, Ndayishimiye, Mutabazi, Nahimana et Masengesho : Â«Â rÃ©pandre des informations fausses ou des propagandes nuisibles avec lâ€™intention de provoquer une opinion internationale hostile Ã lâ€™Â rwandaisÂ Â» et Â«Â formation dâ€™une association de malfaiteurs ou adhÃ©sion Ã cette associationÂ Â». Le 9 novembre, lo audience prÃ©liminaire, le tribunal de Kicukiro a dÃ©clarÃ© quâ€™il examinait Ã©galement les preuves Ã lâ€™appui dâ€™aut dâ€™accusation indÃ©terminÃ©s Ã leur encontre. Lâ€™accusation a soutenu que les accusÃ©s Ã©taient Ã©galement respon dâ€™incitation Ã lâ€™insurrection. Claudine Uwimana, une autre membre du parti arrÃªtÃ©e le 14 dÃ©cembre Ã Rutsiro, est sÃ©parÃ©ment pour diffusion de fausses informations, publication de rumeurs, formation dâ€™une association criminelle et incitation Ã lâ€™insurrection, et sâ€™est vue refuser sa demande de libÃ©ration sous caution. Ces arrestations envoient un message clair Ã tous ceux qui voudraient se mobiliser, sâ€™organiser ou faire campagne pour un programme politique Ã lâ€™approche des Ã©lections, puisque les efforts visant Ã changer pacifiquement les structures de pouvoir en place peuvent Ãªtre considÃ©rÃ©s comme une infraction pÃ©nale, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch. Dans ces deux affaires, lâ€™accusati fondÃ© ses accusations sur la dÃ©cision du groupe dâ€™acquÃ©rir Â«Â Blueprint for RevolutionÂ Â» (titre franÃ§aisÂ Â«Â Co tomber un dictateur quand on est seul, tout petit, et sans armesÂ Â»), un livre Ã©crit par Srdja Popovic, et de suivre uneÂ formationÂ organisÃ©e par lâ€™organisation de lâ€™auteur, Canvas Center for Applied NonViolent Actions and Strategie (Centre pour les actions et stratÃ©gies non violentes appliquÃ©es). Le livre et la formation portent tous deux sur les stratÃ©gies pacifiques de rÃ©sistance Ã lâ€™autoritarisme, telles que la contestation non violente, la non-coopÃ©ration, le boy et la mobilisation. Lâ€™accusation sâ€™est servie du contenu du livre et de la formation, de lâ€™utilisation de Jitsi â€“ une plat communication en ligne cryptÃ©e â€“ et de lâ€™usage de pseudonymes pendant la formation comme autant dâ€™Ã©lÃ©ments preuve. Lâ€™accusation a Ã©galement accusÃ© le groupe dâ€™avoir planifiÃ© des activitÃ©s telles que la mobilisation, entre deÂ vendeurs de rue et dâ€™autres personnes rÃ©guliÃ¨rement raflÃ©es et soumises Ã des abus, et dâ€™avoir organisÃ© lâ DayÂ Â», qui devait commÃ©morer des activistes et dÃ©tracteurs politiques morts, disparus ou emprisonnÃ©s, et sâ€™appuya certaines stratÃ©gies proposÃ©es dans le cadre de cette formation. La contestation et la mobilisation sociales offrent aux individus la possibilitÃ© de communiquer pacifiquement leurs plaintes et griefs lÃ©gitimes. Les gouvernements ont la responsabilitÃ© de crÃ©er un environnement sÃ»r et propice Ã lâ€™exercice par les individus et groupes de leurs droits Ã la li de rÃ©union pacifique, dâ€™expression et dâ€™association. Journalistes menacÃ©s DieudonnÃ© Niyonsenga DieudonnÃ© Niyonsenga, Ã©galement connu sous le nom de Â« Cyuma Hassan Â», dirige Ishema TV, une chaÃ®ne populaire sur YouTube, sur laquelle il a publiÃ© des reportages sur des sujets sensibles Ã caractÃ¨re critique. Ishema TV compte plusieurs millions de vues, et Niyonsenga est lâ€™un des contributeurs les plus populaires sur YouTube au Rwanda. En avril 2020, la police a arrÃªtÃ© Niyonsenga et son chauffeur, FidÃ¨le Komezusenge, pendant quâ€™ils rÃ©alisaient un reportage sur lâ€™impact des directives relatives au Covid-19 sur les populations vulnÃ©rables dans un quartier pauvre de Kigali. Niyonsenga et Komezusenge ont Ã©tÃ© accusÃ©s de falsification, dâ€™usurpation de lâ€™identitÃ© de journaliste et dâ€™en travaux publics, pour Ãªtre sortis pendant le confinement sans carte de presse valide dÃ©livrÃ©e par la RMC. AprÃ¨s avoir

passÃ© prÃ¨s dâ€™un an en dÃ©tention, ils ont Ã©tÃ© acquittÃ©s le 12 mars 2021. AprÃ¨s sa libÃ©ration, Niyonsenga a donn
plusieurs entretiens sur YouTube dans lesquels il dÃ©crit son traitement en dÃ©tention. Dans lâ€™un de ces entretiens, il
aÂ dÃ©clarÃ©Â : Au dÃ©but, jâ€™Ã©tais accusÃ© dâ€™avoir commis sept infractions, ce qui faisait beaucoup. Ils mâ€™ont f
jâ€™ai refusÃ© tant que je nâ€™avais pas dâ€™avocat... Ils mâ€™ont emmenÃ© dans plusieurs postes de police, je nâ€™ai p
nuit dans chaque cellule. Finalement, mon avocat leur a parlÃ©... [Dans la prison de Nyarugenge,] jâ€™ai Ã©tÃ© emprisonnÃ©
une cellule dâ€™un mÃ¨tre carrÃ© remplie dâ€™eau et de moustiques. Je nâ€™avais pas le droit de sortir pour faire de lâ€™e
AprÃ¨s avoir Ã©tÃ© acquittÃ© et libÃ©rÃ©, Niyonsenga a continuÃ© Ã couvrir des sujets sensibles Ã caractÃ¨re critique, notar
en enquÃªtant sur les abus prÃ©sumÃ©s de lâ€™armÃ©e. Lâ€™accusation a fait appel du verdict avec succÃ¨s et, le 11 noven
2021, Niyonsenga a de nouveau Ã©tÃ© arrÃªtÃ© Ã son domicile. Komezusenge a Ã©tÃ© acquittÃ©. La Cour dâ€™appel a re
Niyonsenga coupable de faux, dâ€™usurpation dâ€™identitÃ©, dâ€™entrave aux travaux publics et dâ€™Â«Â outrage envers
pays et les agents du service publicÂ Â». Ce dernier chef dâ€™accusation, ajoutÃ© pendant lâ€™appel,Â nâ€™est plus une inf
pÃ©naleÂ au Rwanda. Elle a Ã©tÃ© abrogÃ©e du Code pÃ©nal de 2018 par la Cour suprÃªme en 2019. Lâ€™autoritÃ© charg
poursuites au Rwanda aÂ tweetÃ©Â le 16 novembre que Â«Â Lâ€™accusation a dÃ©posÃ© un 2Ã¨me appel dans lâ€™affaire
DieudonnÃ© alias Cyuma Hassan. Le motif de cet appel est de corriger une erreur condamnant Cyuma pour outrage
envers les agents du service public, une infraction qui a Ã©tÃ© abrogÃ©e en 2019Â Â». Le fait que Niyonsenga ait Ã©tÃ©
condamnÃ© pour un crime qui nâ€™existe plus dans le Code pÃ©nal â€“ pour outrage envers les autoritÃ©s du pays â€“ viole l
ce dernier Ã un procÃ¨s Ã©quitable devant un tribunal compÃ©tent et impartial. Le droit international exige la possibilitÃ©, pour
toute personne dont les droits Ã un procÃ¨s Ã©quitable ont Ã©tÃ© violÃ©s, de disposer de voies de recours efficaces. Lors des
audiences en premier appel, lâ€™accusation a fait valoir que Niyonsenga avait pratiquÃ© le journalisme et prÃ©sentÃ© une car
dâ€™Ishema TV indiquant quâ€™il Ã©tait journaliste sans sâ€™Ãªtre enregistrÃ© auprÃ¨s de la RMC, une agence dite dâ€™a
tribunal a estimÃ© que, bien que la loi rwandaise sur les mÃ©dias permette Ã tout individu dâ€™obtenir et de diffuser des
informations en ligne, le fait que Niyonsenga se soit prÃ©sentÃ© comme journaliste sans Ãªtre accrÃ©ditÃ© par la RMC induisa
le public en erreur et constituait une infraction. Lâ€™accusation a fait valoir que mÃªme si Niyonsenga, qui a Ã©tudiÃ© le
journalisme et travaillÃ© pour dâ€™autres mÃ©dias accrÃ©ditÃ©s avant de crÃ©er Ishema TV, avait demandÃ© lâ€™accrÃ©d
le 4 avril 2021 et payÃ© les 20 000 francs rwandais (20 USD), la pratique du journalisme Ã©tait comparable Ã la pratique
mÃ©dicale ou juridique, en ce sens quâ€™elle exigeait lâ€™autorisation et les qualifications Â«Â nÃ©cessairesÂ Â» pour exerc
soutenu que le fait que Niyonsenga ait pratiquÃ© le journalisme avant de sâ€™Ãªtre enregistrÃ© constituait un motif de
condamnation. Les exigences dâ€™enregistrement des journalistes ne se justifient presque jamais et dans un contexte
rÃ©pressif comme celui du Rwanda, elles sont utilisÃ©es politiquement pour limiter la libertÃ© dâ€™expression, a dÃ©clarÃ© H
Rights Watch. En vertu du droit international, toute personne a le droit dâ€™obtenir des informations et de sâ€™exprimer en
ligne. Dans son Observation gÃ©nÃ©rale nÂ° 34 sur le droit Ã la libertÃ© dâ€™expression, lâ€™ONU aÂ rÃ©affirmÃ©Â que le
matiÃ¨re de licence ou autres efforts visant Ã pÃ©naliser un mÃ©dia Â«Â exclusivement au motif quâ€™il est critique Ã lâ€™Ã
gouvernement ou du systÃ¨me politique et social Ã©pousÃ© par le gouvernement ne peut jamais Ãªtre considÃ©rÃ© comme un
restriction nÃ©cessaire Ã la libertÃ© dâ€™expressionÂ Â». LaÂ DÃ©claration de principes de 2019 de la Commission africaine
droits de lâ€™homme et des peuples sur la libertÃ© dâ€™expression et lâ€™accÃ¨s Ã lâ€™information en AfriqueÂ oblige les
Ã garantir le droit de crÃ©er diverses formes de mÃ©dias indÃ©pendants, notamment les mÃ©dias en ligne, et stipule que Â«Â
systÃ¨mes dâ€™enregistrement des mÃ©dias sont mis en place Ã des fins exclusivement administratives et nâ€™imposent pas
mÃ©dias des redevances excessives ou autres restrictionsÂ Â». ThÃ©oneste Nsengimana ThÃ©oneste Nsengimana, qui
dirige Umubavu TV, a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© une premiÃ¨re fois en avril 2020 et placÃ© en dÃ©tention provisoire pour des accusation
de fraude. Le 12 avril 2020, le Bureau dâ€™enquÃªte rwandais (Rwandan Investigation Bureau, RIB) a confirmÃ© sur Twitter
lâ€™arrestation de Nsengimana pour fraude prÃ©sumÃ©e. Le RIB lâ€™a accusÃ© dâ€™avoir promis 20 000 francs rwandais (
des personnes pour quâ€™elles disent quâ€™elles recevaient une aide de lâ€™Ã©tranger, et ce Â«Â dans le but de dÃ©tourne
informations pour son bÃ©nÃ©fice personnelÂ Â». En mai 2020, un tribunal de Kicukiro a ordonnÃ© la libÃ©ration de
Nsengimana de sa dÃ©tention provisoire en raison du manque de preuves apportÃ©es contre lui par lâ€™accusation. Ces
accusations ont finalement Ã©tÃ© abandonnÃ©es. Depuis sa libÃ©ration, la chaÃ®ne YouTube de Nsengimana a accueilli
plusieurs discussions sensibles Ã caractÃ¨re critique sur des sujets dâ€™actualitÃ©, notamment avec un autre commentateur
de YouTube, Aimable Karasira, maintenant lui aussi en prison. Nsengimana a de nouveau Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 13 octobre
2021, dans le cadre dâ€™une rÃ©pression plus large dirigÃ©e contre Dalfa-Umurinzi, le parti dâ€™opposition dâ€™Ingabire, a
sa chaÃ®ne a annoncÃ© son intention de couvrir lâ€™Â«Â Ingabire DayÂ Â». Lâ€™accusation soutient que Nsengimana a util
chaÃ®ne YouTube pour diffuser des fausses informations, notamment une vidÃ©o de Mireille Kagabo, une activiste. La
vidÃ©o a Ã©tÃ© partagÃ©e quelques jours avant lâ€™Â« Ingabire Day Â», dans laquelle elle appelait la population Ã commÃ©
Â«Â hÃ©rosÂ Â» et les Â«Â prisonniers politiquesÂ Â» du Rwanda. Elle a Ã©numÃ©rÃ© plusieurs cas, notamment la mort susp
deÂ Kizito Mihigo, activiste et chanteur de gospel, en fÃ©vrier 2020, la disparition suspecte deÂ Cassien Ntamuhanga, un
journaliste victime de disparition forcÃ©e aprÃ¨s avoir Ã©tÃ© dÃ©tenu au Mozambique, en mai 2021, et la disparition forcÃ©e e
le procÃ¨s entachÃ© dâ€™irrÃ©gularitÃ©s deÂ Paul Rusesabagina, un Ã©minent dÃ©tracteur du gouvernement condamnÃ© p
terrorisme. Nsengimana a Ã©tÃ© accusÃ© de Â«Â diffusion de fausses informations ou de propagande nuisible avec lâ€™inten
de provoquer lâ€™hostilitÃ© de lâ€™opinion internationale contre le gouvernement rwandaisÂ Â». Cette affaire a vraisemblable
pour but de faire passer le message quâ€™il ne faut surtout pas mettre en cause la version des faits proposÃ©e par le
gouvernement dans les cas de morts suspectes, de disparitions forcÃ©es et de poursuites dâ€™opposants et de dÃ©tracteurs,
dÃ©clarÃ© Human Rights Watch. Dangers des commentaires sur les sujets sensibles Des reprÃ©sentants du gouvernement
ont menacÃ©, intimidÃ© et engagÃ© des poursuites abusives contre plusieurs commentateurs qui se servent de YouTube
comme plateforme de diffusion, quâ€™il sâ€™agisse de commentaires ou de contenus artistiques. Innocent Bahati, un poÃ¨te
trÃ¨s Ã©coutÃ© qui diffusait sur YouTube des Å“uvres mettant lâ€™accent sur les questions sociales et les droits humains, reste
introuvable plus dâ€™un an aprÃ¨sÂ avoir disparu dans des circonstances suspectesÂ le 7 fÃ©vrier 2021. RÃ©cemment, et suit
une intensification desÂ pressions de lâ€™opinion publiqueÂ sur le gouvernement pour quâ€™il rÃ©vÃ¨le lâ€™endroit oÃ¹ il se

porte-parole du RIB aÂ dÃ©clarÃ©Â aux mÃ©dias que Bahati Ã©tait parti en Ouganda oÃ¹ il travaillait avec des Ã©lÃ©ments Â«
RwandaisÂ Â», sans fournir de preuves Ã lâ€™appui de cette information. Aimable Karasira SurÂ sa chaÃ®ne YouTube intitul
Â« Ukuri Mbona Â»Â (Â« La vÃ©ritÃ© que je vois Â» en kinyarwanda), Aimable Karasira, un Tutsi et ancien professeur de
technologies de lâ€™information et de la communication Ã lâ€™UniversitÃ© du Rwanda, a parlÃ© de la disparition de membre
famille aux mains des extrÃ©mistes hutus et du FPR en 1994. En juillet 2020, le ministre de la Culture et de la
JeunesseÂ Edouard BamporikiÂ a attaquÃ© Karasira sur les rÃ©seaux sociaux et dÃ©clarÃ© quâ€™il ne devrait pas Ãªtre auto
enseigner. Karasira a Ã©tÃ© renvoyÃ© de lâ€™UniversitÃ© du Rwanda le 14 aoÃ»t 2020 pour Â«Â avoir fait part dâ€™attitude
dâ€™opinions par le biais de dÃ©clarations controversÃ©esÂ Â» et Â«Â avoir diffusÃ© des informations dans le but dâ€™incite
personnes Ã dÃ©sapprouver ou Ã discrÃ©diter votre institution et les institutions publiques en gÃ©nÃ©ralÂ Â». Karasira a ensu
dÃ©clarÃ© dans uneÂ vidÃ©o diffusÃ©e sur YouTubeÂ quâ€™il avait Ã©tÃ© convoquÃ© dans les locaux du RIB le 8 dÃ©cemb
lui a demandÃ© de ne plus Ã©voquer le gÃ©nocide. Le 31 mai 2021, le RIB a annoncÃ© lâ€™arrestation de Karasira pour des
infractions Ã la loi rwandaise sur lâ€™idÃ©ologie du gÃ©nocide. Son procÃ¨s est en cours. Lors de lâ€™audience prÃ©liminai
Karasira, le 27 juillet 2021, lâ€™accusation a fait rÃ©fÃ©rence Ã lâ€™une de ses interviews pour Ã©tayer ses accusations de r
et justification du gÃ©nocide, et de divisionnisme. Lâ€™accusation a citÃ© des extraits dâ€™unÂ entretienÂ du 23 mai 2021 av
AgnÃ¨s Nkusi Uwimana, une journaliste qui administre une autre chaÃ®ne YouTube. Lâ€™accusation a soutenu que la
dÃ©claration de Karasira selon laquelle la destruction de lâ€™avion du prÃ©sident de lâ€™Ã©poque, JuvÃ©nal Habyarimana,
1994, Â«Â avait Ã©tÃ© le point de dÃ©part du gÃ©nocideÂ Â», constituait une nÃ©gation du gÃ©nocide. Ses commentaires su
lâ€™arrestation deÂ FÃ©licien Kabuga, un ancien homme dâ€™affaires influent sous Habyarimana et lâ€™un des cerveaux pr
gÃ©nocide rwandais, selon lesquels ce dernier sâ€™Ã©tait retrouvÃ© Â«Â au tribunal parce quâ€™il nâ€™a pas donnÃ© dâ€™
contrairement Ã dâ€™autres hommes dâ€™affaires, et dire que câ€™est Ã cause des machettes quâ€™il a fournies [pendant
est inexact, car il y avait des machettes dans tous les foyers...Â», ont Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©s comme une minimisation du
gÃ©nocide. En outre, lâ€™accusation soutient que ses dÃ©clarations selon lesquelles le FPR avait attaquÃ© le Rwanda avant
gÃ©nocide constitue une justification du gÃ©nocide, et que le fait dâ€™affirmer que Â«Â le Rwanda nâ€™a pas Ã©tÃ© libÃ©rÃ
FPR]...Â et que nousÂ [les survivants]Â sommes devenus leur sacrificeÂ Â» pour justifier leur maintien au pouvoir constitue du
divisionnisme. Le 30 mai, la veille de son arrestation, Karasira a publiÃ© une autre vidÃ©o sur sa chaÃ®ne YouTube dans
laquelle il donne des dÃ©tails sur lâ€™histoire de sa famille, affirmant que sa mÃ¨re aurait Ã©tÃ© tuÃ©e en 1994 par le FPR pa
quâ€™elle avait Ã©tÃ© tÃ©moin de leurs crimes. AprÃ¨s le gÃ©nocide, dit-il, il nâ€™a pas pu bÃ©nÃ©ficier des avantages acc
survivants du gÃ©nocide en raison de lâ€™histoire de sa famille. Les lois rwandaises sur lâ€™idÃ©ologie du gÃ©nocide,
probablement destinÃ©es Ã prÃ©venir et Ã punir les discours de haine semblables Ã ceux qui ont conduit au gÃ©nocide de
1994, ont restreint la libertÃ© dâ€™expression et imposÃ© des limites strictes Ã la maniÃ¨re dont les individus sont autorisÃ©s
parler du gÃ©nocide et dâ€™autres Ã©vÃ©nements survenus en 1994. Cette affaire illustre Ã quel point ces lois gÃ©nÃ©rales
Ãªtre manipulÃ©es pour rÃ©duire au silence ceux â€“ y compris les survivants eux-mÃªmes â€“ qui souhaitent Ã©voquer les cri
commis par le FPR aprÃ¨s le gÃ©nocide, ou remettre en cause le discours officiel sur le gÃ©nocide. Yvonne Idamange
Yvonne Idamange, une commentatrice en ligne tutsi qui a critiquÃ© le confinement imposÃ© dans le cadre de la lutte contre
le Covid-19 et les commÃ©morations du gÃ©nocide organisÃ©es par le gouvernement, a Ã©tÃ© arrÃªtÃ©e le 15 fÃ©vrier 2021
avoir publiÃ© une vidÃ©o dans laquelle elleÂ affirmaitÂ Ã tort que le prÃ©sident Kagame Ã©tait mort, et appelait lâ€™armÃ©e
peuple ou subir la colÃ¨re de Dieu, et les Rwandais Ã marcher avec leurs bibles vers le bureau du prÃ©sident. Dans sa
premiÃ¨re vidÃ©o sur YouTube, Idamange a critiquÃ© la monÃ©tisation des monuments commÃ©moratifs du gÃ©nocide Ã des
fins touristiques, par laquelle Â«Â les corps de nos proches sont vendusÂ Â», et a mis en cause les notions de culpabilitÃ©
collective et lâ€™approche du gouvernement vis-Ã -vis des commÃ©morations. Le 30 septembre 2021, la Chambre de la Haute
Cour pour les crimes internationaux, oÃ¹ le procÃ¨s dâ€™Idamange sâ€™est dÃ©roulÃ© Ã huis clos, lâ€™a reconnue coupabl
lâ€™insurrection, de minimisation du gÃ©nocide, de profanation dâ€™un site mÃ©morial, de propagation de rumeurs, de rÃ©be
contre les autoritÃ©s et dâ€™Ã©mission dâ€™un chÃ¨que sans provision. Elle a Ã©tÃ© condamnÃ©e Ã 15 ans de prison et Ã
de 2 millions de francs rwandais (1 930 USD). Le tribunal a dÃ©clarÃ© Idamange coupable en sâ€™appuyant sur les
dÃ©clarations quâ€™elle a faites dans plusieurs vidÃ©os diffusÃ©es sur YouTube avant son arrestation. Le tribunal a estimÃ©
ses dÃ©clarations selon lesquelles Â«Â Covid-19 est devenu un prÃ©texte, aggravÃ© pour servir des intÃ©rÃªts politiques... qu
les institutions de lâ€™Ã‰tat sont fantomatiques et ne font pas leur travail... que lâ€™Ã‰tat rwandais est un Ã©tat dâ€™escro
et de voleurs... que le Rwanda est un pays sans berger et que les Rwandais sont en deuil et devraient marcher vers
Urugwiro pour rÃ©clamer le corps de Paul KagameÂ Â» constituaient une incitation Ã lâ€™insurrection et aux troubles. En outr
le tribunal a estimÃ© que les dÃ©clarations dâ€™Idamange selon lesquelles Â«Â lâ€™Ã‰tat rwandais menace les survivants d
en tuant des gens, en exposant des cadavres, que câ€™est un gouvernement qui nâ€™existe plus... que le pays nâ€™a pas de
prÃ©sident... que le pays est gouvernÃ© par un cadavre...Â Â» Ã©taient constitutives de publication de rumeurs. Sa critique de
la monÃ©tisation des sites mÃ©moriaux et les accusations selon lesquelles les survivants du gÃ©nocide Ã©taient Â«Â ignorÃ©s
ont Ã©tÃ© considÃ©rÃ©es comme une profanation dâ€™un site mÃ©morial et une minimisation du gÃ©nocide. De nombreux
Rwandais ont dÃ©clarÃ© Ã Human Rights Watch quâ€™ils pensaient que les propos dâ€™Idamange allaient trop loin, notamm
ses dÃ©clarations fallacieuses selon lesquelles le prÃ©sident Paul Kagame Ã©tait mort, ainsi que son appel aux Rwandais Ã
marcher sur la prÃ©sidence. Toutefois, le traitement rÃ©servÃ© Ã Idamange lors de son arrestation, la gravitÃ© des charges
pÃ©nales retenues contre elle, lâ€™opacitÃ© de son procÃ¨s et la peine disproportionnÃ©e qui lui a Ã©tÃ© infligÃ©e semblent
Ã intimider toute personne qui envisagerait dâ€™exprimer des opinions critiques, sensibles ou controversÃ©es sur le gÃ©nocid
Les efforts des autoritÃ©s rwandaises pour combattre le vrai dÃ©ni du gÃ©nocide ne devraient pas se traduire par des
sanctions pÃ©nales pour de simples discours et ne devraient pas viser Ã , ou tenter dâ€™Ã©touffer les discussions et dÃ©bats
lÃ©gitimes et nÃ©cessaires sur les Ã©vÃ©nements historiques, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch. Le droit pÃ©nal, ou toute a
qui dÃ©finit des dÃ©lits de maniÃ¨re vague, ne devrait pas Ãªtre utilisÃ©s pour empÃªcher les personnes de contester les
versions officielles des Ã©vÃ©nements.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});